



Fiche d'information : la légalisation du cannabis aux TNO

En avril 2017, le gouvernement du Canada dépose le projet de *Loi sur le cannabis* et s'engage publiquement à légaliser le cannabis à l'été 2018. Le projet vise à établir un cadre national tout en accordant aux provinces et aux territoires le pouvoir d'adopter leurs propres mesures concernant l'encadrement de la vente et de la distribution du cannabis, l'âge minimal requis pour en acheter et en consommer, la conduite avec facultés affaiblies, la sécurité au travail, la consommation dans les lieux publics, etc.

Résolu à adopter des mesures efficaces pour protéger la santé et la sécurité de sa population, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'est donné les lignes de conduite suivantes :

- Restreindre l'accès des jeunes au cannabis et protéger les jeunes contre la promotion du cannabis et l'incitation à en consommer.
- Permettre aux adultes de se procurer et de posséder du cannabis réglementé légal dont la qualité est contrôlée.
- Décourager la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.
- Protéger les employés et le public contre la consommation en milieu de travail.
- Protéger la santé publique en réglementant la consommation publique de cannabis.
- Mieux faire connaître au public les risques pour la santé associés au cannabis.
- Créer un réseau sécuritaire de vente de cannabis aux adultes.
- Donner la liberté aux localités de mettre en place des restrictions et des interdictions relatives à la distribution et à la consommation du cannabis.

Participation du public sur l'encadrement du cannabis aux TNO

Du 11 juillet au 22 septembre 2017, le GTNO a invité le public et les différents intéressés du territoire, y compris les administrations communautaires et les gouvernements autochtones, à donner leur point de vue sur les lignes de conduite envisagées pour guider les interventions du GTNO en matière de réglementation du cannabis dans une optique de sécurité dans le Nord.

Il s'en est suivi 1 155 interventions en ligne, ainsi qu'une participation considérable et des débats approfondis aux assemblées publiques tenues à Norman Wells, Yellowknife, Fort Smith, Hay River, Behchoko, Tsiigehtchic, Fort Simpson, Fort Liard et Inuvik. Le haut taux de participation témoigne de l'intérêt que suscite ce dossier dans les TNO. Nombreuses ont été les personnes qui ont exprimé leur opinion, fait des suggestions sur la réglementation



et proposé des moyens de limiter l'incidence de la légalisation du cannabis sur la santé et la sécurité publiques.

Ce processus de participation, qui s'est avéré particulièrement utile pour connaître le point de vue et les préoccupations des citoyens des TNO, démontre en outre la volonté indéfectible du gouvernement de consulter valablement la population dans l'élaboration de ses politiques.

Les observations des citoyens et des différents intéressés ont été consignés dans le rapport *Ce que nous avons entendu*, déposé à l'Assemblée législative le 17 octobre 2017. Elles ont en outre inspiré le livre blanc *La voie à suivre*, rendu public le 17 novembre 2017. Ce document décrit le cadre d'élaboration du projet de loi qui a été déposé à l'Assemblée législative le 28 février 2018.

Prochaines étapes

Le projet de loi a été déposé; il sera bientôt renvoyé aux comités permanents de l'Assemblée législative. Le texte ne sera définitif qu'après avoir fait l'objet d'un débat et d'un vote à l'Assemblée.

D'ici là, le GTNO continuera d'élaborer les politiques et les programmes – et de prendre les mesures organisationnelles – nécessaires pour préparer la légalisation du cannabis dans les Territoires du Nord-Ouest. Il lancera par ailleurs, dans les prochaines semaines, des campagnes d'information et de sensibilisation concernant les effets du cannabis sur la santé et les risques de conduite avec facultés affaiblies.